Mairie de Casteljaloux 47700 CASTELJALOUX
TÉL. 05 53 93 48 00
www.mairie-casteljaloux.fr

ARRETE N : 065T/2026

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Casteljaloux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par **SAS CORASO AXIANS, 3 rue Thomas Edison, 33600 PESSAC**

Vu le document d'instruction d'une demande d'occupation du Domaine Public.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

ARRETE

Article 1er : **SAS CORASO AXIANS, 3 rue Thomas Edison, 33600 PESSAC** est autorisée à occuper temporairement le domaine public pour :

☐ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …) Les ouvertures dans le sol et les dépôts en tous genres sont interdits.

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement.

☒ Travaux excédant 4 h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux

☐ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux, Service Assainissement, …….

à l'adresse suivante : **route de Beauziac à Casteljaloux**

du **1er avril 2026 (durée 1 jour)**

Article 2 : Le pétitionnaire devra respecter toutes les prescriptions de circulation, de stationnement et des mesures de sécurité à prendre, mentionnées sur le document d'instruction, d'une demande d'occupation du domaine public, joint au présent arrêté.

Article 3 : **REMARQUES PARTICULIERES**

*Le demandeur sera responsable de tous les accidents, dégâts, dommages qu'il pourra causer ou qui pourraient être causés par ses ayants droits ou préposés, du fait de la non-observation des prescriptions des consignes de sécurité.

* La signalisation et la sécurité aux abords des chantiers / déménagements seront, selon la situation rencontrée, conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-4ème partie « signalisation de prescription » et livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») et dans tous les cas, **tant à la mise en place qu'à la fourniture**, à la charge et sous la responsabilité des entreprises intervenant sur les chantiers / déménagements.

* Il est interdit de déverser dans les réseaux et sur le domaine public toute substance pouvant causer un danger au personnel d'exploitation, dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement, créer une menace pour l'environnement.

* En cas de mouvement, sur la voie publique, d'engins de chantier ou d'éléments encombrant, le demandeur devra sécuriser ces déplacements par la présence d'une ou plusieurs personnes équipées de gilets fluorescents, qui seront chargées d'interrompre momentanément la circulation automobile et piétonnière.

* Pendant les périodes d'inactivité des chantiers/déménagements, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

* Toutes dispositions devront être prises par le demandeur pour enlever immédiatement après exécution des ouvrages, les terres, graviers, ferrailles et matériaux de toute nature qui en proviendraient de manière à rendre le domaine public entièrement propre, libre et dans son état initial.

Article 4 : Toute infraction ou non-respect des articles 2 et 3 ci-dessus, entrainera **la nullité de l'arrêté, l'arrêt du chantier ou du déménagement et exposera le demandeur aux sanctions prévues par la loi.**

Article 5 : Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Communauté des Communes, le Pétitionnaire, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de Casteljaloux et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

09/03/2026 **Le Maire,**

MAIRIE DE CASTELJALOUX

Julie CASTILLO

MAIRIE DE CASTELJALOUX

065

Document d'instruction d'une demande d'Arrêté de Circulation

Vu la demande présentée par **SAS CORASO AXIANS, 3 rue Thomas Edison, 33600 PESSAC**
qui sollicite une autorisation d'occuper le domaine public pour :

❑ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …). Les ouvertures dans les sols et les dépôts en tous genre sont interdits

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement

■ Travaux excédant 4h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux.

❑ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux – Service Assainissement, ….

❑Déménagement

A l'adresse suivante : Route de Beauziac à Casteljaloux

Le mercredi 01er Avril 2026 (durée : un jour)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

PRESCRIPTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ET DES MESURES DE SECURITE

■ **Circulation**

● **interdite route de Beauziac (de la rue de la Lisse au Chemin de la Hournère)**

■**Si la circulation est possible, sur la zone des travaux : l'entreprise à l'obligation d'assurer l'accès aux services de secours en intervention / aux riverains.**

■**Fermeture de la route de Beauziac (de la rue de la Lisse au Chemin de la Hournère)**

❍ Aux heures de chantier (08h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00)

● **Pendant toutes la durée du chantier**

■ **Communication : 5 jours avant le début du chantier, le pétitionnaire devra informer par communiqué papier tous les riverains de la gêne occasionnée par les travaux et des possibilités de circulation sur la zone en chantier. Une copie du communiqué d'information devra être fournie à la mairie (Service Police Municipale).**

❑ Stationnement :

❍.....

■**Mise en sécurité du chantier**

●**Plot de sécurité** ●**Barrières** ❍ Ruban de chantier

■**Matérialisation du chantier (de jour comme de nuit avec vérification régulière du dispositif) :**

Rappel: La fourniture et la mise en place de l'ensemble de la signalisation est à la charge du pétitionnaire.

●**Annonce du chantier par panneaux AK5**

❍Route barrée par panneau KC1

❍ Circulation alternée par panneaux CK18 – BK15

❍ Circulation alternée par feux tricolore par panneaux AK17

❍ Circulation alternée manuellement par piquet K10

❍ Flash pour la nuit

● **Déviation du trafic routier par panneaux KD22a – Kd69a**

●**Stationnement interdit aux abords du chantier (hors véhicules liés au chantier) par panneaux BK 6 sur pied**

❍ Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14

❍ Interdiction de dépasser au droit du chantier par panneau Bk3

❑ Organisation d'un cheminement piétonnier sécurisé :

❍ Couvert, dans le cas d'utilisation d'échafaudages

❍ Sur la chaussée, à l'aide de barrières, plots de sécurité

❍ Sur le trottoir ou côté opposé du chantier / déménagement (Panneaux JH)

❑ Mise en place de bâche de protection pour protéger le trottoir et la chaussée des projections de poussières, matériaux, peintures, ….

POLICE MUNICIPALE	OBSERVATIONS	SIGNATURE
Favorable, sous réserve que le pétitionnaire respecte les prescriptions et mesures de sécurité énumérées ci-dessus.		

MAIRIE DE CASTELJALOUX * POLICE MUNICIPALE *

Zimbra **policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr**

Demande préavis arrêté voirie + pose balisage pour intervention maintenance ORANGE sur pylône CASTELJALOUX_FT situé Route de Beauziac 47700 Casteljaloux

De : BEAUFRETON Thomas <thomas.beaufreton@axians.com> jeu., 05 mars 2026 15:10

5 pièces jointes

Objet : Demande préavis arrêté voirie + pose balisage pour intervention maintenance ORANGE sur pylône CASTELJALOUX_FT situé Route de Beauziac 47700 Casteljaloux

À : policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr

Cc : JARDIN Pierre <pierre.jardin@axians.com>

Bonjour,

Dans le cadre de nos prestations de maintenance pour l'opérateur ORANGE, nous aurions besoin d'intervenir sur les équipements Orange implantés Route de Beauziac 47700 Casteljaloux.
Nous souhaiterions intervenir le **Mercredi 01 Avril 2025 à partir de 09h00**
Pour l'intervention afin de déployer la nacelle sur le terrain nous nécessitons qu'un bras grue mobile se déploie sur la route.
Veuillez trouver la demande de permission de voirie en PJ.
Nous nécessitons de bloquer une partie de la route devant le pylône afin d'éviter tout accident.


Rue de la Hournère
Chem. de la Hournère
Sandrine Thomas
sophrologue
Déviation
SLTP casteljaloux
Rue de la Hournère
Imp. de la Lisse
Rue de la Lisse
Rue de Beauziac
813 Rue de Beauziac
E.Leclerc
CASTELJALOUX
Nacelle
Route barrée
Chem. du Thuron
Rue des Abeilles
D230
Google Maps


810 Rue de Beauziac
Google Street View
Partager
D230
E.Leclerc
CASTELJALOUX

Cordialement,

Thomas BEAUFRETON
Alternant Responsable Travaux

AXIANS MAINTENANCE INFRAS AQUITAINE - 6309
3 rue Thomas EDISON - 33600 PESSAC - France
Mobile : 0763442271
thomas.beaufreton@axians.com
www.axians.com

Classement du document selon le SMSI VINCI Energies France Infrastructures Telecoms

PUBLIC	INTERNE	RESTREINT	CONFIDENTIEL
	X		

---

cerfa_CASTELJALOUX_FT - PERMISSION VOIRIE STATIONNEMENT.pdf
844 ko

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☑

Nom : BEAUFRETON Prénom : Thomas
Dénomination : SAS CORASO AXIANS Représenté par : Mr JARDIN Pierre
Adresse Numéro : 3 Extension : Nom de la voie : Rue Thomas Edison
Code postal 33600 Localité : Pessac Pays : France
Téléphone 07 63 44 22 71 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : thomas.beaufreton@axians.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☑
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de BEAUZIAC 47700 Casteljaloux
(44.315988, 0.076625)
Code postal 47700 Localité : Casteljaloux
Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ☑ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☐ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☑ Nacelle élévatrice mise en place sur la route

Date prévue de début d'application 01/04/2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 1

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☑ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement
Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres *(à préciser)* ☑ : Nacelle élévatrice mise en place sur la route

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie ☐☐☐ mètres — de la saillie ☐☐☐ mètres
des trottoirs ☐☐☐ mètres — Hauteur sous saillie ☐☐☐ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau ☐☐☐ millimètre Longueur ☐☐☐ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée ☐☐☐ mètres Nature du tuyau : .....
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement ☐☐☐ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à préciser)* ☐ : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres
Tranchée transversale	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres
Fonçage	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ : .....

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐(3) Photos ☑

2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ... Le : 05/03/2026

Nom : BEAUFRETON Prénom : Thomas Qualité : Alternant responsable travaux

axians

(3) Extrait cadastral ou équivalent